



Changement temporaire de lieu de vie

Par **ana**, le **09/09/2010** à **20:57**

Bonjour,

je compte passer deux ans au Maroc pour cause mon mari vient de signer un contrat de deux ans avec une entreprise au marocaine.

Je souhaiterai savoir si cela ne changera rien à mes droits.

Vous remerciant par avance de vos réponses.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **09/09/2010** à **22:39**

Vos droits à quoi ?

Par **ana**, le **13/09/2010** à **22:29**

bonjour,

je renouvelle ma question, un ressortissant français qui passe plus de six mois à l'étranger est ce que cela aura t il un impact sur ses droits, tel que la sécurité sociale par exemple?

en attente de vos réponse.

Merci

Par mimi493, le 13/09/2010 à 23:37

Dès qu'il quitte le territoire français, il n'a plus de droits sociaux en France. S'il veut que son séjour à l'étranger soit pris en compte, il doit s'assurer à la Caisse des Français de l'étranger.